

Paris, le 14 juin 2019

Lettre ouverte à l'attention de Madame Sibyle VEIL

Madame la Présidente,

Nous avons examiné attentivement l'ensemble des éléments que vous avez communiqué concernant votre « projet stratégique ».

Tant sur la forme précipitée que sur le fond, avec ces scénarios, nous considérons ce plan aussi dangereux qu'irréaliste. Il constitue un véritable trou noir pour les années à venir. Nous en demandons le retrait.

Par conséquent des discussions doivent se mettre en place au sein des instances de Radio France sur des bases nouvelles, d'une information complète et d'une démarche transparente. La consultation des instances ne pourra s'opérer qu'à l'issue de ce nouveau processus.

Il est utile de préciser que pour éclairer au mieux les élus du CSE central, leur expert, le cabinet Tandem, devra pouvoir disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à son expertise.

Un nouveau projet devra être élaboré. Il devra s'appuyer sur les points suivants :

- Construction d'une véritable trajectoire financière année après année, avec détail de l'évaluation de chaque poste de dépense et de recette et réelle possibilité pour les élus d'avoir recours à l'expertise du cabinet Tandem ;
- Travail sur les perspectives d'évolution de la masse salariale, sur la base de la politique salariale actuelle (2017, 2018 et 2019) et des accords récents en vigueur en année pleine (2018), prenant en compte les perspectives de départs naturels de l'entreprise et avec la réelle possibilité pour les élus d'avoir recours à l'expertise du cabinet Tandem ;
- Sur les ressources propres, un prévisionnel précis et réaliste, activité par activité, secteur par secteur, doit être présenté. Un scénario où l'Etat n'autorise pas un déplafonnement des ressources publicitaires doit être envisagé ;
- Des budgets précis sur les investissements pour le numérique, qui distinguent les investissements matériels, les besoins de formation et les besoins de personnels ;
- Des détails précis sur le budget de la formation professionnelle ;
- Des détails précis sur les modes de financement des podcasts natifs - En particulier ceux des collections France Inter ;
- Les objectifs chiffrés (nombre de création, budget) en matière de création musicale relevant de la DMC, en musique de chambre, pour le symphonique, etc... ;
- Les objectifs sur le nombre de concerts de chaque formation musicale, à Paris, en région, à l'étranger ;
- Des informations et engagements précis concernant le Festival Radio France Occitanie Montpellier ;
- Un prévisionnel concernant la politique de documentaires, leurs modes de fabrication ;
- Un prévisionnel concernant la politique de captation de concerts (hors ceux produits par la DMC) ;
- Un travail sur un scénario budgétaire pour Radio France à l'issue du chantier de réhabilitation.

Concernant les Risques Psycho-Sociaux à Radio France, une analyse indépendante sur doit être menée, en collaboration avec le CSE central et la CSSCT centrale.

Un calendrier de suivi année après année de l'ensemble de ces données, faisant partie intégrante du projet, doit être clairement inscrit au calendrier des instances de Radio France.

Tant que ces éléments ne seront pas fournis, de façon tout à fait logique, nous refuserons toute discussion sur la remise en cause du cadre social, tel que vous annoncez vouloir l'opérer.

Par ailleurs, il est indispensable que les négociations suivantes que nous réclamons depuis des années soient enfin menées :

- Négociation sur la précarité :
  - o pour les CDDU (d'ici à décembre 2019) :
    - négociation en vue d'aboutir à un texte complet du Titre II du NAC,
    - négociation sur la possibilité d'intégration des CDDU présents dans l'entreprise en continu,
    - négociation pour repositionner les emplois où Radio France a recours à tort aux CDDU de l'annexe diffusion radio, soit vers de l'emploi CDI PTA, soit vers de l'emploi CDDU relevant de la convention et des intitulés d'emploi adaptés.
  - o pour les CDD (sur le premier semestre 2020) : négociation de critères pour distinguer les CDD qui, de fait font partie de l'effectif permanent de l'entreprise avec trois issues possible :
    - intégration sur un poste vacant à Radio France (un bilan précis des postes vacants à Radio France doit être effectué),
    - intégration au sein de brigades de remplacement CDI là où la création de ces brigades est possible,
    - garantie de maintien dans l'entreprise si aucune des deux premières pistes n'est possible.
- Négociation sur la mise en place des matinales France Bleu (d'ici à octobre 2019). Cette négociation est nécessaire pour mettre en place un cadre commun à l'ensemble des locales du réseau. Il est indispensable que les élus et les organisations syndicales disposent des éléments organisationnels, financiers et éditoriaux contenus dans la convention signée entre Radio France et France Télévisions.
- Négociation d'un accord sur la transparence salariale à Radio France pour les cadres de direction et les CDDU. Cela doit doter Radio France d'un outil qui sorte de l'opacité complète les hauts revenus dans l'entreprise.
- Bilan dans le cadre des instances de l'organigramme de Radio France incluant une présentation détaillée des postes de cadres de direction, de leur fonction, ainsi qu'un bilan comparatif avec le nombre de cadres de direction en avril 2018.
- Négociation d'un accord sur la qualité de vie au travail.
- Inclusion dans la négociation d'un accord GEPP d'un bilan des compétences présentes dans l'entreprise afin d'adapter de la façon la plus dynamique possible, pour les métiers de la production et de l'antenne, le volume de production de contenus radiophoniques aux effectifs présents dans l'entreprise. Une GEPP ne peut s'inscrire que dans la nomenclature des métiers définie dans le NAC. Toute évolution doit passer par une analyse fine de l'ensemble des processus métiers impliqués. Nous n'acceptons pas le décloisonnement des métiers tel qu'il est annoncé par la Direction. Une GEPP ne peut avoir pour objectif de supprimer des emplois.

D'ores et déjà, votre projet, et tout ce qu'il comprend de recul social, est inacceptable et ne s'appuie sur aucun chiffre précis et étayé :

- aucun détail précis sur les économies portant sur les redéploiements internes,
- aucun détail précis sur les effectifs cibles,
- aucun détail précis et détaillé des éléments de comparaison qui permettent à la direction d'affirmer :

*« L'objectif sera de faire évoluer les pratiques mais aussi les règles pour se rapprocher de celles négociées par les autres acteurs du secteur lorsque nos règles s'avèrent coûteuses financièrement et socialement »,*

- aucun coût financier estimé fourchette basse et haute des départs volontaires envisagés.

Nous ne nous opposons pas par nature, ou par réflexe, contrairement à ce que vous avez affirmé. Nous avons su prendre nos responsabilités par la signature de nombreux accords, dès lors que les salariés et cette entreprise pouvaient en retirer des sources de progrès. Nous ne les trahisons pas en participant à ce plan punitif et régressif.

Nous sommes donc déterminés à participer à un dialogue constructif, dans un cadre sincère et loyal.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Benoit Gaspard  
Délégué Syndical Central  
SUD Radio France